



# FOOTBALL MASTERY ACADÉMIE

## SECTION SPORTIVE FOOTBALL SAISON 2025 – 2026

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : ..... PRÉNOM : ..... CLASSE : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../..... SEXE : ..... DROITIER / GAUCHER

EMAIL DES PARENTS : .....

TÉLÉPHONE : Élève ..... Mère ..... Père .....

Un groupe de contact WhatsApp sera mis en place pour faciliter la communication

### RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

En cas d'accident, personnes à prévenir :

Personne 1 : NOM ..... PRÉNOM ..... TÉLÉPHONE .....

Personne 2 : NOM ..... PRÉNOM ..... TÉLÉPHONE .....

Si besoin, l'accidenté sera transporté par les structures spécialisées vers le centre de soins compétents

### RÈGLEMENT

**ARTICLE 1** – Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire 2025.

**ARTICLE 2** – Les élèves de la section sportive bénéficient de l'entraînement et de son suivi.

**ARTICLE 3** – Les footballeurs inscrits en section sportive doivent être licenciés dans un club de foot.

**ARTICLE 4** – L'entraînement est sous la direction du ou des entraîneurs ou des responsables de la section qui en déterminent les modalités.

**ARTICLE 5** – Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence devra être notifié aux coachs avant la séance.

**ARTICLE 6** – Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements prévues par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par message.

**ARTICLE 7** – L'admission en section sportive un engagement, une exigence et un comportement irréprochable sous peine de sanction. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle le footballeur est appelé à défendre les couleurs de l'Académie constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des équipements de l'Académie durant les entraînements ainsi que d'autres actions est **obligatoire**.

## AUTORISATIONS

Je soussigné Mme, M. (NOM et prénom du responsable légal) : ..... autorise, pour le joueur (NOM et prénom) : .....

**En cas d'urgence**, les entraîneurs de l'Académie :

- Appeler : les pompiers, le médecin de la famille,  
Docteur : ..... Téléphone : .....
- Le faire hospitaliser : au centre le plus proche ou à l'établissement désigné ci-dessous :  
Hôpital ou clinique : .....

**A être photographié sur les lieux d'entraînement ou de compétition :** OUI / NON

Date et signature du représentant légal :

## INFORMATIONS

- **Retourner la fiche de renseignements**

- Responsable de l'encadrement :

M NAFIR Thomas (Responsable de la section)

M PROST Evan (Coordinateur de la section)

Entraîneurs du club de l' ES CERNEX

M GILBERT Esteban

- Horaire : 1 fois 1h 30 par semaine

**Lieu** : Stade des Chardons ou Stade Joseph Revillard

**Les équipements** : pour chaque séance prévoir une tenue adaptée (les tenues seront remis le premier jour)

**Cotisation** : 350 € ( Remise de 50% pour les joueurs licenciés dans le club de l'ES CERNEX OU FC CRUSEILLES : 175 €)

**Prévenir l'entraîneur** : en cas de blessure du joueur, maladie, d'absence

## PAIEMENT COTISATION

PAIEMENT DE LA COTISATION DE **350 € // 175 €** (AFFILIATION AU CLUB DE

CERNEX OU CRUSEILLES) À FAIRE AVANT LE 18 AOUT 2025 PAR VIREMENT